



AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DES ETRETS

**PHASE 2 des travaux
à compter du 12 janvier 2026**



❶ Pour rappel, objectifs du projet :

- Ralentir la vitesse et sécuriser les déplacements,
- Favoriser les circulations douces (piétons, vélos...),
- Valoriser l'entrée de ville et les espaces publics.

❷ Phase 2 : à compter du 12 janvier 2026 pour 90 jours

- Coupure totale de la circulation routière sur une partie de la rue des Etrets (du n° 14 au n° 32)
- Déviations via Belmont-Tramonet et la place Carouge
- Parking de la salle des fêtes interdit
- Rue de Pérouze - 6 places de stationnement interdites pour faciliter les manœuvres des services d'urgence et autres services indispensables pour sortir sur la rue des Etrets
- Rue des Tissandiers, le long du mur de l'école - places réservées aux pompiers
- Rue du Faubourg d'Aiguenoire fermée à la circulation - sauf riverains qui possèdent une place de stationnement sur leur espace privé et pouvant repartir direction rue de Mandrin
- Rue d'Aiguenoire fermée du n° 12 au n° 10



Ce chantier peut entraîner quelques gênes, mais il contribuera à un cadre de vie plus sûr et agréable.

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Merci à tous pour votre compréhension et votre patience !